

L. GALLOIS

Professeur adjoint à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

RÉGIONS NATURELLES

ET

NOMS DE PAYS

ÉTUDE

SUR LA RÉGION PARISIENNE

Avec 8 planches hors texte



484711

28.1.49

PARIS

LIBRAIRIE ARMAND COLIN

5, RUE DE MÉZIÈRES, 5

1908

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Cette tradition, d'origine historique, s'est maintenue jusqu'à nos jours et nous constatons même que, loin de disparaître, le nom de Vexin tend à reprendre une certaine vitalité. Ce qui le prouve, c'est le nombre de communes qui depuis une trentaine d'années ont été autorisées à se l'adjoindre officiellement comme suffixe, pour se différencier de localités homonymes. Neuilly-Marines est devenu Neuilly-en-Vexin par décret du 2 décembre 1880³; Cléry, à l'Ouest de Magny, et Montagny ont reçu le même suffixe par décrets du 17 décembre 1890 et du 18 septembre 1897. Ces trois communes sont situées sur le plateau de calcaire grossier auquel les géographes et les géologues réservent plutôt aujourd'hui le nom de Vexin. Mais que dire d'Hardivillers, situé assez loin de là, au Nord de Chaumont, sur le plateau de craie, et baptisé en Vexin en 1881⁴? Cette région a bien fait partie du Vexin historique, de l'archidiaconé. Personne cependant n'y con-

1. DOM TOUSSAINT DUPLESSIS, *Description géographique et historique de la haute Normandie*, divisée en deux parties; dont la première comprend le pais de Caux; et la seconde le Vexin. Paris, 1740, in-4, carte du tome II.

2. « Au Vexin français dont Mantes est la capitale. » *Mémoires des Intendants...* t. I. Généralité de Paris. Édit. DE BOISLISLE, p. 428. « Pontoise... est la capitale du Vexin. » LENGLET DU FRESNOY, *Méthode pour étudier la géographie*, édit. de 1768, t. V, p. 63.

3. On disait déjà antérieurement Neuilly-en-Vexin. Voir GIRAULT DE SAINT-FARGEAU, *Dictionnaire géographique, historique... de la France*. Paris, 1844-47, in-4.

4. Par décret du 26 décembre.

sidère qu'on soit vraiment dans le Vexin. Lorsque l'adjonction du suffixe fut demandée par le conseil municipal, pour éviter la confusion avec une commune du même département et du canton de Breteuil, aucune raison ne fut donnée pour justifier le choix de « en Vexin ». Hardivillers faisait partie du canton de Chaumont-en-Vexin ; on procéda simplement par analogie. Les survivants de cette séance déclarent qu'on n'y attacha pas d'importance. On eût tout aussi bien accepté « en Thelle » ou « sous Thelle », du nom de la commune voisine de Jouy-sous-Thelle¹. Nous prenons ici sur le fait la création d'un nom à suffixe et l'on voit quel fond on peut faire souvent sur ces suffixes pour la détermination des noms de pays.

En réalité, si personne, à Hardivillers, ne se croit aujourd'hui dans le Vexin, c'est que le vieux nom historique a pris, cette fois encore, dans le langage populaire, le sens de région agricole, et que, comme tel, il s'applique à tout autre chose qu'à l'ancien archidiaconé.